

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 27 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON (jusqu'à la délibération n°2026-09)		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs :		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Emmanuel LUNEL, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : jusqu'à la délibération n°2026-09 : 27 à partir de la délibération n°2026-10 : 26 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 0		

Le quorum est atteint. M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

Le président L. PIEN a quitté la salle pour cette délibération

DEL-2026-08 : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025

Le comité syndical, sous la présidence de Mme Marie-Agnès HEROUT, 1^{ère} vice-présidente, VU la délibération n°2022-42 mettant en place la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

VU la décision de passage, au 1er janvier 2024, au compte financier unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable, et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Financier Unique de l'année 2025 est présenté par la 1ère vice-Présidente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 721 082,31
Recettes	21 563 431,02
Résultat de l'exercice 2025	2 842 348,71
Excédent de clôture 2024	6 369 923,41
Virement à la section d'investissement	1 792 971,42
Excédent de clôture 2025	7 419 300,70
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 380 432,17
Recettes	3 683 312,08
Résultat de l'exercice 2025	- 3 697 120,09
Excédent de clôture 2024	1 904 148,67
Virement de la section de fonctionnement	1 792 971,42
Résultat de l'exercice 2025	0,00
Restes à réaliser	493 295.23

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 mars 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le :

Mis en ligne le :